



Commune de Susville

Mairie – 38350 Susville

Téléphone : 04 76 81 05 12 – Télécopie : 04 76 30 97 34

Courriel : mairie.susville@orange.fr

Procès-verbal

Conseil Municipal du 20 juillet 2020

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Marijane GEISLER, André VIALLET, Lucie BALMET, Michel PLEUCHOT, Michel MARTOIA, Nathalie COLONEL, Dominique PICA VEZ, Christelle PREUX, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Sandrine BOSCARO, Frédéric MAUGIRON
1 pouvoir de Dominique PICA VEZ donné à Michel JEANNIN

➤ ***Point sur le travail des commissions :***

- Commission jeunesse, sport, vie associative :

En raison des contraintes sanitaires actuelles, la commission propose l'annulation des événements de l'été : Cinéma Plein Air prévu le 7 août et Circus Rock prévu le 12 septembre.

La présidente de la commission propose également, suite à des recherches, de revenir sur l'attribution de la subvention à l'UMAC (qui ne concerne que les combattants algériens de 1914-18) au profit de l'ONAC. La commission a pris contact avec l'ONAC et attend la production d'une demande. Le Conseil municipal sera consulté ultérieurement sur cette question.

- Commission logement :

La présidente indique que 3 logements sont vacants sur la commune (2 à l'école Villaret et 1 école Nantizon). 1 visite de ces logements sera effectuée avec les membres de la commission pour faire un état des lieux et envisager des travaux à moyen terme.

La commission va également travailler sur la réalisation des diagnostics techniques qui doivent être annexés aux baux.

- Commission information et communication :

Retours très positifs sur le Susvill'Info version nouveau mandat.

La commission va travailler sur le site internet de la commune. Rdv sera pris prochainement avec Monsieur MORICCO.

- Commission santé :

La commission va travailler sur la mise en place rapidement d'un « club 3^{ème} âge ».

Le projet de centre de santé sera aussi à travailler à partir de l'automne (on finit l'école avant de se replonger dans ce nouveau projet !). Un appel à projet a été diffusé dans le Susvill'Info.

- Michel PLEUCHOT fait un point sur la réunion tenue sur le petit train. Démarrage annoncé pour avril 2021.

Le Conseil municipal a approuvé les délibérations suivantes :

Convention de mise à disposition des locaux du centre Georges Maugiron avec l'ASSM :

Suite à plusieurs remarques sur la convention émises par Frédéric MAUGIRON, la délibération est reportée. Certains détails seront révisés avant une nouvelle présentation de la convention au prochain conseil municipal.

Convention de prestations de services « intervention musicale à l'école de Susville » avec l'association « La caverne enchantée » - Année scolaire 2020-2021

Le Maire rappelle au Conseil municipal les interventions auprès des élèves de Susville depuis 2018 de l'association « la caverne enchantée » pour l'éducation à la musique, à raison de 3 heures par semaine sur 26 semaines.

Il indique que le coût de cette prestation a augmenté pour cette année 2020 à 3 822 € au lieu de 3510 € les années précédentes (soit un coût horaire de 49 € au lieu de 45 €).

Il rappelle que le bilan est toujours très favorable de l'intervention de cette association auprès des élèves.

La convention version 2020-2021 est adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un représentant au sein de la SPL ISÈRE AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Susville est actionnaire de la Société ISÈRE Aménagement, mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer un poste d'Administrateur au Conseil d'administration. Il indique que de ce fait, Susville a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale des collectivités. Suite aux élections municipales intervenues en cette année 2020, il convient de procéder à la désignation d'un représentant au sein de la Société Publique Locale.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Emile BUCH, Maire, pour représenter la collectivité aux assemblées générales d'actionnaires d'ISÈRE Aménagement, en qualité de porteur des actions et pour représenter la Commune aux assemblées spéciales prévues à l'article 25 des statuts de la société, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances d'ISÈRE Aménagement.

Choix du prestataire de fourniture des repas de restauration scolaire 2020 - 2021

Monsieur le Maire rappelle que la fourniture des repas de restauration scolaire était assurée en liaison chaude par la société SODEXO.

Il indique qu'avec la réhabilitation du groupe scolaire du Villaret et le regroupement de l'ensemble des élèves sur un site unique, la liaison froide des repas est désormais possible. Ceci permet à d'autres prestataires de se positionner sur les besoins susvillois.

2 offres ont été reçues : GUILLAUD TRAITEUR (3,69€ ttc) et SODEXO (4,072€ ttc).

Il est décidé à l'unanimité de retenir l'offre de GUILLAUD TRAITEUR pour l'année 2020-2021 pour un coût de repas en liaison froide de 3,69 € TTC (20% de bio et 70% de produits locaux).

ONF – Programme d'actions 2020

Monsieur l'Adjoint en charge de la forêt indique que le correspondant local de l'ONF a préconisé plusieurs travaux/actions à réaliser pour l'année 2020 pour la gestion durable de la forêt.

Sur l'ensemble du programme présenté, Monsieur l'Adjoint propose de retenir l'action « Produire aujourd'hui les bois de demain ». L'ONF propose d'associer les élèves susvillois à cette action.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de programmer l'action « Produire aujourd'hui les bois de demain » pour une réalisation sur l'année 2020.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des communes de Susville, Pierre-Châtel au profit de la commune de la Motte d'Aveillans pour la réhabilitation des routes forestières des Signaraux, de l'abri des Treize bises et la création de 4 pistes forestières.

Monsieur l'Adjoint en charge de la forêt indique que le correspondant local de l'ONF a proposé la réalisation de plusieurs travaux forestiers aux Signaraux et à l'abri des Treize bises. Ces travaux sont en commun sur plusieurs communes. Il est donc proposé que la commune de la Motte d'Aveillans, sur laquelle les travaux sont les plus importants porte ce projet et soit désignée maître d'ouvrage. Pour cela, la commune doit lui déléguer sa maîtrise d'ouvrage par le biais d'une convention.

Pour la commune de Susville, les travaux se feraient sur les parcelles B 001, B 002, B003, B005 et C002. Ils sont estimés à 10 380.00 €. La part à charge de la commune est estimée à 4 152.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des communes de Susville et Pierre-Châtel au profit de la commune de la Motte d'Aveillans pour la réhabilitation des routes forestières des Signaraux, de l'abri des Treize bises et la création de 4 pistes forestières.

Modification des temps de travail de 2 emplois permanents d'animatrice périscolaire à compter du 1er septembre 2020

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 17 septembre 2019 actant la reprise de l'activité de gestion et d'animation des temps d'accueils périscolaires à compter du 1er septembre 2019 et la création de 4 emplois permanents à temps non-complet. Il rappelle la délibération du 10 octobre 2019 venant modifier les temps de travail des 4 emplois permanents créés suite à la redistribution des heures affectées au service à compter du 1er novembre 2019. Il indique que le service des accueils périscolaires doit de nouveau être modifié suite au regroupement de l'ensemble des élèves susvillois dans un seul groupe scolaire sur le site de l'ancienne école du Villaret à compter du 1er septembre 2020. Il indique que les agents ont été consultés sur la modification de leur temps de travail.

Le Conseil municipal, à l'unanimité modifie à compter du 1^{er} septembre les 2 emplois nécessaires à l'activité de gestion et d'animation des temps périscolaires.

Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal au 1er septembre 2020

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 octobre 2019 fixant la dernière mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal et indique qu'une nouvelle mise à jour est nécessaire :

Le Conseil municipal fixe le tableau des emplois à compter du 01/09/2020 comme suit :

Cadre A de la fonction publique territoriale :

1 poste d'ATTACHE TERRITORIAL, temps complet, occupé par Perrine MUGNIER

Cadre B de la fonction publique territoriale :

1 poste d'EDUCATEUR PHYSIQUE DES ACTIVITES SPORTIVES PRINCIPAL DE 1ère CLASSE, temps complet, occupé par Vincent MELMOUX

Cadre C de la fonction publique territoriale :

5 postes d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE, temps complet, occupés par :

- Nathalie BEILLON
- Rachel DALL'AGNOL
- Jocelyne TONIZZO
- Joël BERTOLI

- Gilles BOUTIN
- 4 postes d'ADJOINT TECHNIQUE, occupés par :
- Isabelle CHOMAT, 9.65 heures hebdomadaires annualisées, contractuel de droit public (CDD du 1er septembre 2020 au 31 août 2021)
 - Christian TERRAS, temps complet, CDI de droit public
 - Bastien JACQUIN, temps complet, contractuel de droit public (CDD du 1er septembre 2020 au 31 août 2021)

1 poste d'ATSEM PRINCIPAL 1ère CLASSE, temps complet, occupé par Marylène MICHON

1 poste d'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, temps complet, occupé par Thierry GUIGNIER

2 postes d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE, temps complet occupés par :

- Dominique BLANCHARD
- Milène CHAPOUTY

1 poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF, à temps non-complet, 21/35ème, occupé par Peggy MONOY

4 postes d'ADJOINT D'ANIMATION, à temps non complet annualisé :

- 1 poste à 13,19/35ème, occupé par Chantal PAYET, CDI de droit public
- 1 poste à 13,19/35ème, occupé par Elisabeth GHIRONI, CDI de droit public
- 1 poste à 6,85/35ème,, non occupé
- 1 poste à 6,85/35ème,, non occupé

Décision modificative n°1 – Budget Communal 2020

Afin de pouvoir gérer les révisions négatives sur le marché de travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Villaret, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de créer une ligne budgétaire à l'article 2313 et à l'opération 378 (réhabilitation du groupe scolaire du Villaret) en recette.

Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative n°1 au budget communal 2020 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 10226 : Taxe d'aménagement	2.00 €	
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves	2.00 €	
R 2313-378 : REGROUPEMENT SCOLAIRE		2.00 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours		2.00 €

Questions diverses

- Un point est fait sur l'avancée des travaux de l'école du Villaret et sur le bilan financier qui fait apparaître une augmentation de 1, 11% de l'ensemble des travaux par rapport au marché initial. La rentrée de septembre pourra se faire dans de bonnes conditions sur le site du Villaret. L'inauguration est à préparer.
- Retour sur les élections de la Communauté de communes.
- Point sur les dossiers en cours (travaux sur Pré Diron, mise en place radar pédagogique RD 529 vers école Villaret, location de classes de l'école de Nantizon,...)